Département du Doubs Canton de Besançon 2 Commune de

SERRE LES SAPINS 25770

Tel: 03 81 59 06 11 Fax: 03 81 59 91 41

e.mail: mairie.serre.les.sapins@orange.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

Sur convocation du 11 MARS 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 16 MARS 2021 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire.

Présents:

Mesdames: V. BRIOT – K.CUENOT – F.FARUCH - V.GENTILE – C.HUART Messieurs: K.ALAVOINE – F.BADOZ - G.BAULIEU – J.CUENOT – PE.BILLOT – S.FHIMA - P. LECLERC – JF.MONET

b.1 IIIIviii - 1, EECEERC JI .iviOiv.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Vyolaine MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Florence FARUCH Madame Emilie GUILBAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Julien CUENOT Madame Ludiwine POUPEE ayant donné pouvoir à Madame Véronique GENTILE Monsieur Pascal FABRE ayant donné pouvoir à Madame Valérie BRIOT

Excusée:

Madame Damiana SIRON

Absent:

Monsieur Emmanuel SALVADO

Secrétaire de séance :

Madame Corinne HUART



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2021 à 19h30

- 1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal
- 2. Compte administratif 2020 du budget de la Commune
- 3. Compte administratif 2020 du budget Caveaux
- 4. Compte administratif 2020 du budget Photovoltaïque
- 5. Comptes de gestion 2020 de la commune établis par M. le Trésorier
- 6. Suppression d'un poste d'adjoint technique à 30,54/35ème et création un poste d'adjoint technique à 24.27/35ème
- 7. Suppression d'un poste d'adjoint technique à 10,52/35ème et création d'un poste d'adjoint technique à 16.79/35ème
- 8. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 35/35ème et création d'un poste d'adjoint administratif 2e classe à 35/35ème
- 9. Convention Cadre de Mise à Disposition de personnel intérimaire avec le CDG25
- 10. Information dans le cadre des délégations de Monsieur le Maire : Présentation du rapport d'activités GBM
- 11. Questions diverses

1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 2 février 2021

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 2 février 2021 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 2 février 2021.

2. Compte administratif 2020 du budget de la Commune

Après présentation du compte administratif 2020 de la commune annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif, pour la section de fonctionnement, la section d'investissement et la balance générale.

Annexe : balance générale du compte administratif



SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2020

		N GENERALE DU BUDGET	- II A1				
	VUE	D'ENSEMBLE	AI —				
	EX	ECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES	RECETTES				
REALISATIONS	Section de fonctionnement	A 1 099 436,87	g 1 356 536,86				
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	в 1 162 060,52	н 820 791,20				
		+	+				
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	(s) excédent)				
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 202 015,34 (si excédent)				
		E	Ecc.				
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 2 261 497,39	= G+H+I+J 2 379 343,40				
RESTES A	Section de fonctionnement	е 0,00	к 0,00				
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	f 105 585,09	L 0,00				
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 105 585,09	= K+L 0,00				
	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 099 436,87	= G+1+K 1 356 536,86				
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F 1 267 645,61	⊨ H+J+L 1 022 806,54				
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 367 082,48	= G+H+I+J+K+L 2 379 343,40				

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	。 第12章 (1985年)
014	Atténuations de produits	0,00	7965年至1976年7月
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
67	Charges exceptionnelles	0,00	电影型的电影型 电影
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 105 585,09	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	21 385,09	0,00

SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	84 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00



SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll li
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	ovés (ou restant à	employer)		
•		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
011	Charges à caractère général	388 650,00	348 081,74	0,00	0,00	40 568,26	
012	Charges de personnel, frais assimilés	397 660,00	386 717,16	0,00	0,00	10 942,84	
014	Alténuations de produits	71 000,00	68 249,85	0,00	0,00	2 750,15	
65	Autres charges de gestlon courante	202 081,33	186 884,21	0,00	0,00	15 197,12	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
To	tal des dépenses de gestion courante	1 059 391,33	989 932,96	0,00	0.00	69 458,37	
68	Charges financières	27 000,00	26 229,34	0,00	0,00	770,66	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00	计标识性		0,00	
022	Dépenses Imprévues	15 000,00	42.00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 103 391,33	1 016 162,30	0,00	0,00	87 229,03	
023	Virement à la section d'investissement (2)	189 382,54	,可以"A"是"A"是"	ent and a second			
042	Opérat" ordre transfert entre sections (2)	83 274,57	83 274,57			0,00	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		272 657,11	83 274,57			189 382,54	
	TOTAL	1 376 048,44	1 099 436,87	0,00	0,00	276 611,57	
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

,	RECEITES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
013	Atténuations de charges	6 500,00	8 690,58	0,00	0,00	-2 190,58	
70	Produits services, domaine et ventes div	81 149,00	50 892,16	0,00	0,00	30 256,84	
73	Impôts et taxes	1 048 755,47	1 076 607,98	0,00	0,00	-26 852,51	
74	Dotations et participations	132 116,00	118 839,47	0,00	0,00	13 276,53	
75	Autres produits de gestion courante	22 002,00	21 757,37	0,00	0,00	244,63	
ז	otal des recettes de gestion courante	1 290 522,47	1 275 787,56	0,00	0,00	14 734,91	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Prodults exceptionnels	2 200,00	1 042,33	0,00	0,00	1 157,67	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	3 619,00	0,00		170.1(2.460.1)	3 619,00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 296 341,47	1 276 829,89	0,00	0,00	19 511,58	
042	Opéral° ordre transfert entre sections (2)	79 706,97	79 706,97		10 No. 10 H	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		79 706,97	79 706,97			0,00	
	TOTAL	1 376 048,44	1 356 536,86	0,00	0,00	19 511,58	
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00					



SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li li
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réallser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 500,00	1 224,00	0,00	25 276,00
204	Subventions d'équipement versées	438 546,13	64 155,21	21 385,09	353 005,83
21	Immobilisations corporelles	1 571 500,00	734 637,83	84 200,00	752 662,17
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 036 546,13	800 017,04	105 585,09	1 130 944,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	111 330,00	88 638,53	0,00	22 691,47
18	Compte de llaison : affectat* (BA,régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	109 042,80	109 042,80	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00		En the fact of the second	
	Total des dépenses financières	245 372,80	197 681,33	0,00	47 691,47
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	2 281 918,93	997 698,37	105 585,09	1 178 635,47
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	79 706,97	79 706,97		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	84 655,18	84 655,18		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'Investissement	164 362,15	164 362,15		0,00
	TOTAL	2 446 281,08	1 162 060,52	105 585,09	1 178 635,47
D 001	Pour Information Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			And the second s

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	725 175,00	27 200,50	0,00	697 974,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	747 527,65	200 000,00	0,00	547 527,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 551,80	0,00	-38 551,80
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 472 702,65	265 752,30	0,00	1 206 950,35
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80,000,00	52 858,35	0,00	27 141,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	334 250,80	334 250,80	0,00	0,00
138	Autres subvent ^e invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de lialson : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	District Control	0,00	
	Total des recettes financières	414 250,80	387 109,15	0,00	27 141,65
45	Total des opé, pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	1 886 953,45	652 861,45	0,00	1 234 092,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	189 382,54			10 To
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	83 274,57	83 274,57	40	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	84 655,18	84 655,18		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	357 312,29	167 929,75		189 382,54
	TOTAL	2 244 265,74	820 791,20	0,00	1 423 474,54



3. Compte administratif 2020 du budget Caveaux

Après présentation du compte administratif 2020 du budget Caveaux annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif du budget Caveaux.

Annexe : balance générale du compte administratif du budget Caveaux



SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - CA - 2020

ľ	II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
H		Δ4
	VUE D'ENSEMBLE	AT

EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RI	ECETTES	SOLDE	D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERGICE	Section d'exploitation	۸	53 216,04	G	43 096,72	G-A	-10 119,32
(mandats et	Section d'Investissement	В	34 416,72	н	65 585,60	н-в	31 168,88

			т		
DEPONTO DE	Report en section	С	0,00	i	1 374,44
REPORTS DE	d'exploitation (002)		(si déficit)		(si excédent)
L'EXERCICE	Report en section	D	10 542,80	J	0,00
N-1	d'Investissement (001)		(si déficit)		(si excédent)

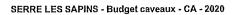
	=	Ħ		
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
I TOTAL (realisations reports)	P= 98 175,56	Q= 110 056,76	=Q-P 11 881,20	

	Section d'expioltation	E	0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	53 216,04	= G+1+K	44 471,16	-8 744,88
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F	44 959,52	≖H+J+L	65 585,60	20 626,08
	TOTAL CUMULE	# A+B+C+D+E+F	98 175,56	# G+H+I+J+K+L	110 056,76	11 881,20

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	Control of the Contro
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frals assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	生活の かんかん こうかん はなから はない かんかん かんかん かんかん かんかん かんかん かんかん かんかん かん
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2	0,00
73	Prodults issus de la liscalité	2.7	0,00
74	Subventions d'exploitation	Application of the control of the co	0,00
75	Autres produits de gestion courante	A CONTRACTOR OF THE SEC	0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Prodults financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,0	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,0	
13	Subventions d'investissement	0,0	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,0	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle) (6)	0,0	0,00



Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	ll ll
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réallser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	44 500,00	42 673,24	0,00	0,00	1 826,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des dépenses de gestion courante	44 500,00	42 673,24	0,00	0,00	1 826,76
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 374,44	0,00	0,00	0,00	1 374,44
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00	建筑是1000		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00			41	100
Tota	il des dépenses réelles d'exploitation	45 874,44	42 673,24	0,00	0,00	3 201,20
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				21/2013
042	Opéral* ordre transfert entre sections (4)	10 542,80	10 542,80	3.4		0,00
043	Opéral° ordre intérieur de la section	0,00	0,00		1.72	0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	10 542,80	80 10 542,80		0,00	
	TOTAL	56 417,24	53 216,04	0,00	0,00	3 201,20
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

RECEITES D'EXPLOITATION								
Chap.	Libellé		Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)			
o,,,,,		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	8 680,00	0,00	0,00	-8 680,00		
73	Produits Issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00		
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1	Total des recettes de gestion courante	0,00	8 680,00	8 680,00 0,00 0,00		-8 680,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00		
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	0,00	8 680,00	0,00	0,00	-8 680,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	55 042,80	34 416,72	Fig. 10.		20 626,08		
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00		
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	55 042,80	34 416,72			20 626,08		
	TOTAL	55 042,80	43 096,72	0,00	0,00	11 946,08		
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 374,44						

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - CA - 2020



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF]]
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	00,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	00,0	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		A Transfer	
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	55 042,80	34 416,72	7. 14. 1	20 626,08
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'Investissement	55 042,80	34 416,72		20 626,08
	TOTAL	55 042,80	34 416,72	0,00	20 626,08
	Pour Information	10 542,80			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

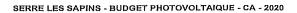
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	55 042,80		55 042,80	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelies	0,00		0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	55 042,80		55 042,80	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00		0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00		0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	55 042,80		55 042,80	0,00	0,00
021	Virement de la section d'expioliation (2)	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	10 542,80		10 542,80		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00		0,00		0,00
Tota	I des recettes d'ordre d'Investissement	10 542,80		10 542,80		0,00
	TOTAL	65 585,60		65 585,60	0,00	0,00
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			



4. Compte administratif 2020 du budget Photovoltaïque

Après présentation du compte administratif 2020 du budget Photovoltaïque annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif du budget Photovoltaïque.

Annexe : balance générale du compte administratif du budget Photovoltaïque 2020





EXECUTION DU BUDGET SOLDE D'EXECUTION DEPENSES RECETTES REALISATIONS 0,00 0,00 0.00 G-A Section d'exploitation G DE L'EXERCICE (mandats et titres) 54 000,00 -7 173,60 Section d'investissement 61 173,60 н-в В н

DEPENSES RECETTES SOLDE D'EXECUTION (1)

TOTAL (réalisations + reports)

P= 61 173,60 G+H+H-J 54 000,00 =-Q-P -7 173,60

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	⇒ A+C+E	0,00	⊭ G+I+K	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section d'Investissement	= B+D+F	61 173,60	≖ H+J+Ľ	54 000,00	-7 173,60
:	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	61 173,60	== G+H+J+J+K+L	54 000,00	-7 173,60

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé		engagées non ndatées	Titres restan	t à émettre
TOTAL	DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E	0,00	Company of the Compan	0,00
011	Charges à caractère général		0,00	to real to	
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		15,150
014	Atténuations de produits		0,00	1-2000	
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		4.00
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		h divini
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité	Vizavija			0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Prodults financiers	5115.22	(4) 17.45 有效		0,00
77	Prodults exceptionnels		為經濟行為原		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'Investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle) (6)		0,00	<u> </u>	0,00

Tilres restant à émettre	Dépenses engagées non mandatées	Libellé	Chap.
00,0	00,0	Immobifisations incorporalles	20
CO,0	02,0	Immobilisations corporelles	21
CO,0	00,0	Immobilisations regues en affectation (5)	22
CO,0	90,0	Immobilisations en cours	23
CO,0	00,0	Parficipal" el créances rattachées	26
60,0	00,0	Autres immobilisations financières	27



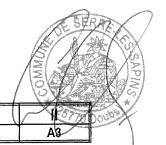
JI. A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
Onapi		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
Т	otal des dépenses de gestion courante	3 500,00	0,00	0,00	00,0	3 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200,00				
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	11 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)				the part of	
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	11 000,00	0,00			11 000,00
	TOTAL	14 700,00	0,00	0,00	0.00	14 700,00
D 00	Pour Information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

	REGETTES & EXPEDITATION						
Chap.	Libellé		Crédits emp	oyés (ou restant à	employer)		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 700,00	0,00	0,00	00,00	14 700,00	
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes de gestion courante	14 700,00	0,00	00,0	00,0	14 700,00	
76	Prodults financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00	
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	14 700,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00	
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00			0,00	
	(uniquement en M44) (4)						
Tot	al des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00	
	TOTAL	14 700,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00	
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	0,00					



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	61 173,60	0,00	3 826,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	65 000,00	61 173,60	0,00	3 826,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et delles assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de llaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	. 0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'Investissement	65 000,00	61 173,60	0,00	3 826,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
	TOTAL	65 000,00	61 173,60	0,00	3 826,40
Pour Information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	54 000,00		54 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	54 000,00		54 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)(3)	0,00		0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00		00,0	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00		0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	54 000,00		54 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	11 000,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00		0,00		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	11 000,00		0,00		11 000,00
	TOTAL	65 000,00		54 000,00	0,00	11 000,00
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	C	0,00			



5. Comptes de gestion 2020 de la commune établis par M. le Trésorier

Après présentation des comptes de gestion 2020 (commune, caveaux et photovoltaïque) de Monsieur le Trésorier par Monsieur le Maire, et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures des comptes de gestion 2020 et celles des comptes administratifs 2020 (commune, caveaux et photovoltaïque), le Conseil Municipal les a approuvés à l'unanimité.

<u>Annexes</u>: extrait des pages des comptes de gestion (commune, caveaux et photovoltaïque)

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020

025005 SGC BESANCON



II-1 Exercice 2020

18400 - SERRE LES SAPINS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 446 281,08	1 376 048,44	3 822 329,52
Titres de recettes émis (b)	881 964,80	1 363 125,11	2 245 089,91
Réductions de titres (c)	61 173,60	6 588,25	67 761,85
Recettes nettes (d = b - c)	820 791,20	1 356 536,86	2 177 328,06
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 446 281,08	1 376 048,44	3 822 329,52
Mandats émis (f)	1 185 296,06	1 099 436,87	2 284 732,93
Annulations de mandats (g)	23 235,54		23 235,54
Dépenses nettes (h = f - g)	1 162 060,52	1 099 436,87	2 261 497,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		257 099,99	
(h - d) Déficit	341 269,32		84 169,33

Helms

025005 SGC BESANCON

18400 - SERRE LES SAPINS

Etat II-2 Exercice 2020

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	202 015,34		-341 269,32		-139 253,98
Fonctionnement	334 250,80	334 250,80	257 099,99		257 099,99
TOTALI	536 266,14	334 250,80	-84 169,33		117 846,01
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
18460-CAVEAUX SERRE LES SAPINS					
Investissement	-10 542,80		31 168,88		20 626,08
Fonctionnement	1 374,44		-10 119,32		-8 744,88
Sous-Total	-9 168,36		21 049,56		11 881,20
18461-PHOTOVOLTAIQUE SERRE L S					
Investissement			-7 173,60	İ	-7 173,60

025005 SGC BESANCON





18400 - SERRE LES SAPINS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement					
Sous-Total			-7 173,60		-7 173,60
TOTAL III	-9 168,36		13 875,96		4 707,60
TOTAL I + II + III	527 097,78	334 250,80	-70 293,37		122 553,61

COMPTE DE GESTION CAVEAUX 2020





II-1 Exercice 2020

025005 SGC BESANCON

18460 - CAVEAUX SERRE LES SAPINS RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

Helm

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 585,60	56 417,24	122 002,84
Titres de recettes émis (b)	65 585,60	43 096,72	108 682,32
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	65 585,60	43 096,72	108 682,32
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 585,60	56 417,24	122 002,84
Mandats émis (f)	34 416,72	53 216,04	87 632,76
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	34 416,72	53 216,04	87 632,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	31 168,88		21 049,56
(h - d) Déficit		10 119,32	

025005 SGC BESANCON



GED Etat 11-2 Exercice 2020

18460 - CAVEAUX SERRE LES SAPINS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTALII					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
CAVEAUX SERRE LES SAPINS					
Investissement	-10 542,80		31 168,88		20 626,08
Fonctionnement	1 374,44		-10 119,32		-8 744,88
Sous-Total	-9 168,36		21 049,56		11 881,20
TOTAL III	-9 168,36		21 049,56		11 881,20
TOTAL I + II + III	-9 168,36		21 049,56		11 881,20



COMPTE DE GESTION PHOVOLTAIQUE 2020

025005 SGC BESANCON



II-1 Exercice 2020

18461 - PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	65 000,00	14 700,00	79 700,00
Titres de recettes émis (b)	54 000,00		54 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	54 000,00		54 000,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	65 000,00	14 700,00	79 700,00
Mandats émis (f)	61 173,60		61 173,60
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	61 173,60		61 173,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(lı - d) Déficit	7 173,60		7 173,60

025005 SGC BESANCON



GEI Etat II-2 Exercice 2020

18461 - PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTALI					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS					
Investissement			-7 173,60		-7 173,60
Fonctionnement					
Sous-Total			-7 173,60		-7 173,60
TOTAL III			-7 173,60		-7 173,60
TOTALI+II+III			-7 173,60		-7 173,60



6. Suppression d'un poste d'adjoint technique à 30,54/35ème et création d'un poste d'adjoint technique à 24.27/35ème

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la demande écrite de Mme LEGRAIN Séverine de ne plus travailler les mercredis en période scolaire, sur son poste d'adjoint technique, pour l'entretien des locaux du groupe scolaire à raison de 8h00 hebdomadaires, il est proposé de supprimer ledit poste d'adjoint technique à 30.54/35°.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 2 mars 2021

Vu la situation actuelle de Mme LEGRAIN d'adjoint technique à 30.54/35° pour le ménage du groupe scolaire, il est proposé de :

- supprimer l'actuel poste d'adjoint technique à 30.54/35°
- créer un nouveau poste d'adjoint technique à 24.27/35°

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Supprimer le poste à 30.54/35° à compter du 01/04/2021
- Créer un nouveau poste d'adjoint technique permanent à temps non complet pour une quotité de 24.27/35°, soit 1 115 heures annuelles afin d'assurer le ménage des locaux du groupe scolaire et de la mairie à compter du 01/04/2021.

Etant précisé que les crédits nécessaires au paiement de la rémunération et des charges de cet emploi seront imputés au budget 2021 de la commune sur le chapitre 012, compte 6411, personnel titulaire.



7. Suppression d'un poste d'adjoint technique à 10,52/35ème et création d'un poste d'adjoint technique à 16.79/35ème

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la demande écrite de Mme LEGRAIN Séverine de ne plus travailler les mercredis en période scolaire pour l'entretien des locaux du groupe scolaire à raison de 8h00 hebdomadaires, son poste d'adjoint technique à 30.54/35° a été supprimé et un nouveau poste d'adjoint technique a été créer à 24.27/35°.

Le groupe scolaire devant être nettoyé les mercredis, les 8h hebdomadaires du mercredi pendant les périodes scolaires ont été proposés à Mme BARRAUD Jacqueline qui a accepté.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique lors de la séance du 2 mars 2021

Vu la situation actuelle de Mme BARRAUD d'adjoint technique à 10.52/35° pour le ménage du groupe scolaire, il est proposé de :

- supprimer l'actuel poste d'adjoint technique à 10.52/35°
- créer un nouveau poste d'adjoint technique à 16.79/35°.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Supprimer le poste à 10.52/35° à compter du 01/04/2021
- Créer un nouveau poste d'adjoint technique permanent à temps non complet pour une quotité de 16.79/35°, soit 771 heures annuelles afin d'assurer le ménage des locaux du groupe scolaire à compter du 01/04/2021.

Etant précisé que les crédits nécessaires au paiement de la rémunération et des charges de cet emploi seront imputés au budget 2021 de la commune sur le chapitre 012, compte 6411, personnel titulaire.

8. Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à 35/35ème et création d'un poste d'adjoint administratif à 35/35ème

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la demande de mutation de Mme Claudia MATHIS, secrétaire de mairie et la vacance de son poste, une procédure de recrutement a été lancée.

A son issue, il a été décidé de recruter M. Cyril MORLOT en qualité d'adjoint administratif pour le poste de secrétaire de mairie.

Compte tenu du grade de M. Cyril MORLOT, il convient de supprimer l'actuel poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, d'une quotité horaire de 35/35ème, à compter du 01/04/2021 (date effective de la mutation de Mme Claudia MATHIS) et de créer un poste d'adjoint administratif, d'une quotité horaire de 35/35ème, pour remplir les fonctions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 01/04/2021
- De créer un poste d'adjoint administratif permanent à temps complet pour les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 01/04/2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités administratives nécessaires à la création du poste d'adjoint administratif, et notamment de procéder à la déclaration de création de poste sur la bourse à l'emploi du Centre de Gestion du Doubs.

Etant précisé que les crédits nécessaires au paiement de la rémunération et des charges de cet emploi seront imputés au budget 2021 de la commune sur le chapitre 012, compte 6411, personnel titulaire.

9. Convention Cadre de Mise à Disposition de personnel intérimaire avec le CDG25 Service Missions Temporaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et à l'unanimité:

- donne son accord
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention
- et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

NB: Conformément à l'ordonnance 2009-1401, la présente délibération n'est plus transmissible au contrôle de légalité à compter du 1er Janvier 2010.

Annexe: convention CGD25





ENTRE le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs, ci-après dénommé Centre de Gestion, représenté par son Président, Monsieur Christian HIRSCH, agissant en cette qualité conformément à la délibération du Conseil d'Administration n°2020-08 du 10 novembre 2020,

D'UNE PART.

ET la Mairie de SERRE LES SAPINS, ci-après dénommée « collectivité », représentée par son Maire, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en cette qualité conformément à la délibération en date du

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: DEMANDE DE MISE A DISPOSITION

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26.1.1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25, et à la demande de la Mairie de SERRE LES SAPINS, le Centre de Gestion met à la disposition de celle-ci, un agent de son service intérim territorial.

Chaque demande de mise à disposition est formulée à l'aide d'un formulaire spécifique de demande de mise à disposition (DMD) qui précise le poste à pourvoir, le lieu précis de l'emploi, le motif de la demande (en fonction des motifs justificatif à transmettre à la demande de mise à disposition), la date de début et de fin de la mission, le profil du poste (missions, habilitations, permis...), la catégorie hiérarchique, le grade de l'agent, l'échelon, l'indice brut, l'indice majoré, la durée hebdomadaire et éventuellement le nom de l'agent à mettre à disposition et le régime indemnitaire proposé.

Les différents motifs possibles de demande de mise à disposition sont les suivants, conformément à la règlementation en vigueur concernant les cas de recours à des agents contractuels :

Remplacer temporairement un agent fonctionnaire ou contractuel :

- . A temps partiel
- . En condé annuel
- En congé maladie (ordinaire, grave, longue maladie, longue durée, accident du travail ou maladie professionnelle)
- En congé maternité, paternité, d'adoption ou parental
- . En congé de présence parentale
- . En congé de solidarité familiale
- En congés pour formation professionnelle

Pour faire face:

- A un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum, renouvellement de contrat inclus, pendant une même période de 18 mois, pour un même accroissement temporaire d'activité)
- A un accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum, renouvellement de contrat inclus, pendant une même période de 12 mois, pour un même accroissement saisonnier d'activité)
- A la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (1 an maximum) ; dans cette hypothèse la collectivité devra obligatoirement joindre le descriptif précis du poste vacant

ARTICLE 2: FONCTIONS CONFIEES A L'AGENT - DUREE DE TRAVAII

L'agent mis à disposition exerce les fonctions afférentes à l'emploi désigné auprès du service concerné de la Collectivité.

Son travail est organisé selon les modalités précisées par l'autorité territoriale (horaires, tâches, etc.) ou son représentant.

Un agent à temps complet effectue 35 heures par semaine selon la durée hebdomadaire légale du travail. Tout dépassement de cet horaire sera régularisé avant le terme du contrat afin d'arriver à une durée moyenne de 35 heures par semaine. A défaut, les Heures supplémentaires effectuées par l'agent font l'objet d'un état détaillé et sont facturées à la collectivité.

Un agent à temps non complet effectue le nombre d'heures de travail définies par son contrat. Tout dépassement de ce nombre d'heure sera régularisé avant le terme du contrat afin d'arriver à une durée moyenne hebdomadaire de travail correspondant à son contrat.

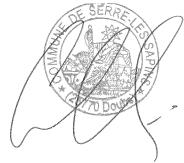
A défaut, les heures complémentaires effectuées par l'agent devront faire l'objet d'un état détaillé et seront facturées à la Collectivité d'accueil.

ARTICLE 3: HYGIENE ET SECURITE

L'agent mis à disposition doit prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé autre que son médecin traitant pour la visite d'aptitude à l'emploi. Le Centre de Gestion peut fournir la liste des médecins agréés à la collectivité et celle-ci facilite cette prise de rendez-vous et le cas échéant, s'engage à libérer l'agent mis à disposition pour se rendre à cette visite.

Les agents mis à disposition peuvent, en outre, bénéficier d'une visite médicale auprès du médecin de prévention de la collectivité d'accueil.





La collectivité s'engage à fournir à l'agent mis à disposition le matériel (engins motorisés ou non motorisés, outils et matériaux ...) et les accessoires de protection (combinaisons et chaussures de sécurité, gants, casques, lunettes, écran facial, vêtements réfléchissants...) répondant aux normes de sécurité en vigueur.

Le représentant de la collectivité est tenu de mettre en œuvre, sous sa responsabilité, les règles d'hygiène et de sécurité applicable à l'agent mis à disposition et d'en assurer le respect.

Le Centre de Gestion est dégagé de toute responsabilité en cas d'inobservation de ces règles.

ARTICLE 4: CONDITIONS DE REMUNERATION

Le Centre de Gestion assure la gestion administrative de l'agent mis à disposition et lui verse sa rémunération.

La rémunération des agents mis à disposition est fixée en accord avec la collectivité, sur la base de l'indice correspondant à l'échelon et au grade spécifié, dans le respect de la règlementation en vigueur concernant la rémunération des agents contractuels de droit public en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Les agents perçoivent, le cas échéant, un supplément familial de traitement (SFT).

Sur demande expresse de la collectivité, tout agent du Service Intérim territorial peut percevoir tout ou partie des régimes indemnitaires correspondant au cadre d'emplois dont il relève. Dans le cas d'un remplacement d'un agent titulaire, cette rémunération ne pourra pas excéder le montant du régime que perçoit habituellement l'agent remplacé. La collectivité ne verse aucun complément de rémunération à l'agent.

Le remboursement des frais occasionnés dans le cadre des missions confiées aux agents mis à disposition (prise en charge des transports en commun domicile-travail, déplacements effectués pour le compte de la collectivité, formations...) est assuré par la collectivité d'accueil.

La collectivité est destinataire du contrat de travail pour signature de leur agent intérimaire. Le contrat de travail devra être retourné au CDG 25 dûment signé avant le 15 du mois. Au-delà de cette date, le versement du salaire ne pourra s'effectuer qu'au mois suivant et à la condition de réception d'un contrat signé.

ARTICLE 5: RAPPORT D'ACTIVITE - DISCIPLINE

La collectivité transmet au Centre de Gestion, à l'issue de la mission pour un contrat de moins d'un mois ou à la fin de chaque mois pour un contrat plus long, un état détaillé visé par l'agent et le représentant de la collectivité précisant la nature des activités de l'agent (jours travaillés, stages, absences, congés...) et la qualité du travail effectué.

En cas de problème disciplinaire, le Centre de Gestion est immédiatement informé par la collectivité d'accueil au moyen d'un rapport écrit précisant les faits reprochés à l'agent mis à disposition et les conséquences attendues concernant sa mise à disposition.

Le Centre de Gestion en tant qu'employeur détient seul le pouvoir disciplinaire.

ARTICLE 6: REMBOURSEMENT AU CENTRE DE GESTION

La collectivité rembourse au Centre de Gestion le montant du traitement, indemnités diverses, charges sociales, ainsi que tous frais auxquels le Centre de Gestion est exposé dans la gestion du personnel mis à disposition, lorsque ceux-ci ont été engagés par ce dernier.

Ce remboursement est majoré d'une participation aux frais de gestion supportés par le Centre de Gestion, à savoir :

. 5% par mois du traitement brut et des charges

Les dépenses afférentes à la vérification de l'aptitude à l'emploi des agents mis à disposition sont prises en charge par le Centre de Gestion.

ARTICLE 7: CONGES

Congés annuels

Pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à 2 mois, les congés annuels légaux sont payés en fin de mission à l'agent sur la base d'une indemnité compensatrice est égale au 1 / 10 de la rémunération totale brute perçue par l'agent.

A titre exceptionnel, si l'agent souhaite prendre des congés, il complète une demande de congés trois jours avant la date de début des congés. L'indemnité sera alors réduite proportionnellement au nombre de jours de congés qui auront été accordés.

Pour les contrats dont la durée est supérieure à 2 mols, les congés légaux sont à prendre en accord avec la collectivité durant la période du contrat à raison d'1/12 de 27 jours par mois de travail pour un emploi à temps complet ou d'1/12 * 5 * taux de rémunération * 27/25 heures de travail pour un emploi à temps non complet.

A défaut, les congés légaux sont payés en fin de mission sur la base d'une indemnité compensatrice calculée dans les mêmes conditions que pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à 2 mois. A titre exceptionnel, en cas de renouvellement du contrat d'un agent mis à disposition, les droits à congés cumulés au cours du premier contrat peuvent être reportés sur le contrat suivant. Toutefois, les





droits à congés cumulés au cours d'une année N et non pris au 31 janvier de l'année N+1 seront perdus.

Congés exceptionnels

Toute demande d'autorisation spéciales d'absence (congés liés à des événements familiaux ou de la vie courante, pour des motifs civiques...) est étudiée au cas par cas par le Président du Centre de Gestion qui les accorde dans les mêmes conditions que le personnel permanent du Centre de Gestion en tenant compte des nécessités de service.
Les jours de congés exceptionnels accordés aux agents sont pris en charge par le Centre de Gestion

sur présentation d'une pièce justificative.

Arrêts de travail

Les dépenses afférentes aux journées d'absence pour congés de maladie ordinaire ou accident du travail sont prises en charge par le Centre de Gestion sans facturation de l'agent à la collectivité, celui-ci n'étant plus en capacité d'assurer la prestation de service. A ce titre, l'original de l'arrêt de travail doit parvenir au Centre de Gestion dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8: FORMATION

L'agent contractuel peut bénéficier des actions de formation professionnelle dans les conditions prévues par le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents sur demande de la collectivité et notamment les formations de perfectionnement afin de permettre l'adaptation à l'emploi de mise à disposition et le maintien à niveau des compétences.

Lorsqu'il est recouru à un organisme de formation autre que la Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), ou que la formation dispensée par le CNFPT a fait l'objet d'une facturation, les frais à la charge du Centre de gestion seront remboursés par la collectivité.

ARTICLE 9: RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION

Le Centre de Gestion est tenu de notifier à l'agent mis à disposition son intention de renouveler ou non son engagement au plus tard :

- Huit jours avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée inférieure à six mois;
- . Un mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée égale ou supérieure à six mois et inférieure à deux ans ;
- Deux mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure à deux ans.

Trois mois avant le terme de l'engagement pour l'agent dont le contrat est susceptible d'être renouvelé pour une durée indéterminée en applications des dispositions législatives ou règlementaires applicables.

Ces durées sont doublées dans la limite de quatre mois pour les personnels handicapés mentionnés aux 1°,2°,3°,4°,9°,10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail, dans la mesure où la reconnaissance du handicap aura été préalablement déclarée au centre de gestion et dans les délais suffisants.

Dès lors la collectivité est tenue de notifier au Centre de Gestion au moins dix jours avant ce délai son intention de renouveler ou non la demande de mise à disposition.

En cas de notification tardive par la collectivité du non renouvellement, cette dernière pourra être tenue financièrement responsable de l'indemnisation réclamée par l'agent mis à disposition.

Lorsqu'il est proposé de renouveler le contrat, l'agent contractuel dispose d'un délai de huit jours pour faire connaître son acceptation. En cas de non réponse dans le délai prévu l'intéressé est présumé renoncer à son emploi.

ARTICLE 10: RESILIATION DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de l'agent peut prendre fin avant son terme à la demande :

- Du Centre de Gestion, en cas de non-respect de la présente convention;
- DE LA COLLECTIVITE, au cours ou au terme de la période d'essai lorsqu'une telle période est prévue, pour motifs disciplinaires ou pour insuffisance professionnelle;

En cas de demande de licenciement pour insuffisance professionnelle, la collectivité est tenue de respecter un préavis :

De 8 jours si l'agent justifie auprès de la collectivité d'accueil d'une ancienneté de services inférieur à six mois de services :

D'un mois si l'agent justifie auprès de la collectivité d'accueil d'une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans ;

De deux mois si l'agent justifie auprès de la collectivité d'accueil d'une ancienneté de services d'au moins deux ans.

Ces durées sont doublées dans la limite de quatre mois pour les personnels handicapés mentionnés aux 1°,2°,3°,4°,9°,10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail, dans la mesure où la reconnaissance du handicap aura été préalablement déclarée au centre de gestion et dans les délais suffisants.





Pour la détermination de la durée du préavis, l'ancienneté est décomptée jusqu'à la date d'envoi de la lettre de notification du licenciement. Elle est calculée compte tenu de l'ensemble des contrats conclus avec l'agent licencié, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions sous réserve que cette interruption n'excède pas quatre mois et qu'elle ne soit pas due à la démission de l'agent. La date de présentation de la lettre recommandée notifiant le licenciement ou la date de remise en main propre de la lettre de licenciement fixe le point de départ du préavis.

Le préavis ne s'applique pas aux cas de licenciements prononcés en matière disciplinaire ou au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

La demande de licenciement pour insuffisance professionnelle est présentée par la collectivité au Centre de Gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle précise le ou les motifs du licenciement.

Les frais occasionnés par le versement d'éventuelles indemnités liées au licenclement sont remboursés par la collectivité au Centre de Gestion.

. DE L'AGENT, en cas de démission.

En cas de démission, l'agent mis à disposition est tenu de respecter un préavis :

- De 8 jours si l'intéressé a une ancienneté de services inférieure à six mois de services,
- D'un mois si l'intéressé a une ancienneté de services comprise entre six mois et deux ans
- . De deux mois si l'intéressé à une ancienneté de services d'au moins deux ans.

La démission est présentée par l'agent au Centre de Gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Pour la détermination de la durée de préavis, l'ancienneté est décomptée jusqu'à l'envoi de la lettre de démission. Elle est calculée compte tenu de l'ensemble des contrats conclus avec l'agent, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions sous réserve que cette interruption n'excède pas 4 mois et qu'elle ne soit pas due à une démission de l'agent.

ARTICLE 11: CERTIFICAT DE TRAVAIL

A l'expiration du contrat, le centre de gestion délivrera un certificat qui contient exclusivement les mentions suivantes :

1ºLa date de recrutement de l'agent et celle de fin de contrat :

2°Les fonctions occupées par l'agent, la catégorie hiérarchique dont elles relèvent et la durée pendant laquelle elles ont été effectivement exercées : 3°Le cas échéant, les périodes de congés non assimilées à des périodes de travail effectif.

ARTICLE 12: JURIDICTION COMPETENTE - ELECTION DE

Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de BESANCON.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile : Centre de Gestion – 50 Avenue Wilson – CS 98416 - 25208 MONTBELIARD Cedex.

ARTICLE 13 : DUREE DE VALIDITE

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente.

Elle peut être résiliée par l'une des parties à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois, en cas de non-respect par l'autre partie de ses obligations contractuelles.

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention, fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

À Montbéliard, le 2 mars 2021.	λ, le,								
Pour le Centre de Gestion	Pour la Collectivité,								
Le Président.	Qualité	du	représentant	de	la	collectivité :			
CENTURE CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPERT									
Christian HIRSCH	Prénom NO	: MC				********			



10. Information dans le cadre des délégations de Monsieur le Maire : Présentation du rapport d'activités GBM

Monsieur le Maire, après l'avoir transmis à chaque membre du Conseil Municipal, a présenté le rapport d'activités de Grand Besançon Métropole 2019. Chacun a pris connaissance du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,

Corinne HUART

Le Maire,

Gabriel BAULIEU/

